



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 25 septembre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2002-1181 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 17 et 18 septembre 2002 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux des 17 et 18 septembre 2002 tels que soumis.

Adoptée

**CE-2002-1182 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 64 780,07 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 392 488,31 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 5 783,33 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 33 - 138 058,87 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 33.

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
PA no 38	Pièces de comptes à payer	64 780,07 \$	Du 9 au 13 septembre 2002
PD no 37	Pièces de comptes à payer	392 488,31 \$	Du 9 au 13 septembre 2002
Réquisitions no 35	Pièces de comptes à payer	5 783,33 \$	Du 11 septembre 2002
Embauches no 33	Embauche de personnel temporaire	138 058,87 \$	Du 2 au 6 septembre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1183 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-37 - 197 457,72 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 12 SEPTEMBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-37, d'un montant total de 197 457,72 \$, pour la période du 5 au 12 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1184      ANNULATION - SOUMISSIONS 2002 SP 028 ET 2002 SI 044 - VÉHICULES 2002**

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible d'obtenir des voitures 2002 de marque GM, modèle Impala et de marque Chrysler, modèle Intrépid;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'appel d'offres 2002 SI 044 le délai de validité des soumissions est écoulé et qu'il est impossible d'obtenir des mini fourgonnettes Dodge Grand Caravan Sport 2002 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité annule la partie de la résolution CE-2002-626 portant sur l'adjudication du contrat à la compagnie Demers Chevrolet Oldsmobile pour les 19 voitures de marque GM, modèle Impala 2002 et autorise le Services des finances, Division approvisionnement à retourner en appel d'offres public pour 19 voitures de marque GM, modèle Impala 2003.

**QUE** ce comité annule la partie de la résolution CE-2002-626 portant sur l'adjudication du contrat à la compagnie Jules Baillot et Fils Ltée pour les 2 voitures de marque Chrysler, Intrépid 2002 et autorise le Services des finances, Division approvisionnement à retourner en appel d'offres pour les 2 véhicules.

**QUE** ce comité annule l'appel d'offres sur invitation numéro 2002 SI 044 pour les 2 mini-fourgonnettes sept passagers, Dodge, Grand Caravan Sport 2002 et autorise le Service des finances, Division approvisionnement à retourner en appel d'offres sur invitation pour 2 mini-fourgonnettes sept passagers, Dodge, Grand Caravan Sport 2003.

Adoptée

**CE-2002-1185      AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER - 5 OCTOBRE 2002 - SECTEURS GATINEAU ET MASSON-ANGERS - CROIX-ROUGE CANADIENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif a identifié un calendrier de sept dates de barrages routiers sur son territoire et que les secteurs de Gatineau et Masson-Angers seraient disponibles pour le 5 octobre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif a identifié les intersections où la tenue des barrages routiers serait autorisée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix Rouge canadienne, Division du Québec, Région de l'Outaouais est un organisme humanitaire offrant des services aux sinistrés et mesures d'urgence :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la tenue d'un barrage routier, le 5 octobre dans les secteurs Gatineau et Masson-Angers, au profit de la Croix-Rouge canadienne, moyennant les conditions énumérées ci-bas.

L'organisme doit respecter les directives de sécurité émises par le Service de police.

L'organisme dégage la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de cet événement et devra fournir au Service des loisirs, sports et vie communautaire de la Ville de Gatineau, au plus tard une semaine avant l'événement, les formulaires d'assurances «Responsabilité et indemnisation» et «Responsabilité civile générale» (2 000 000 \$).

Le Service des loisirs, sports et vie communautaire a prêté le matériel de sécurité requis et a signé le document d'autorisation d'un barrage routier.

Adoptée

**CE-2002-1186**      **PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER, MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA ET MADAME JOANNE MINEAULT AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - SHERBROOKE - 9 AU 11 OCTOBRE 2002 - 2 400 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier, monsieur Joseph De Sylva et madame Joanne Mineault, représentante du Conseil régional de la culture de l'Outaouais et membre de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à assister au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sherbrooke du 9 au 11 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72135-311	2 400 \$	Commission des arts Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1187**      **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 9 NOVEMBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Denise Laferrière et messieurs Paul Morin, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à participer à une activité au profit du Centre des aînés de Gatineau qui aura lieu le 9 novembre 2002 à la maison du Citoyen.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, 89, rue Maple, Gatineau, Québec, J8P 5B8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40015	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40011	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002

Adoptée

**CE-2002-1188**     **PARTICIPATION DE MADAME THÉRÈSE CYR ET MONSIEUR PAUL MORIN AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU CLUB OPTIMISTE DE POINTE-GATINEAU - 29 SEPTEMBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Thérèse Cyr et monsieur Paul Morin à participer au tournoi de golf au profit du Club optimiste de Pointe-Gatineau, le 29 septembre 2002 au club de golf Touraine.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Club optimiste de Pointe-Gatineau, 104, rue Du Barry, Gatineau, Québec, J8T 5E2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40011	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40010	60 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1189**     **AUTORISER L'ACHAT DE DEUX TABLES CORPORATIVES (20 PLACES) POUR LE « PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT » DE LA CAMPAGNE 2002 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 26 SEPTEMBRE 2002 - HILTON LAC LEAMY - 480 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'achat de deux tables corporatives (20 places) pour le « petit déjeuner de lancement » de la campagne 2002 de Centraide Outaouais, qui se tiendra au Hilton Lac Leamy le 26 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 480 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de monsieur Raymond Brunet, président de la campagne 2002, 74, rue Montclair, Hull, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-312	480 \$	Conseil municipal Frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1190**     **SUBVENTION DE 500 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL 8 - MADAME DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ au Centre communautaire portugais Les Amis Unis concernant la formation d'un groupe d'âge d'or ainsi que l'organisation d'activités pour les membres du groupe.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de madame Fatima Coutinho, présidente, 42, rue Front, Hull, Québec, J8Y 3M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40008	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1191** **SUBVENTION DE 275 \$ - ÉCUYERS COLOMBIENS, CERCLE J.A. RENÉ BÉLANGER 4610 GATINEAU - DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL - DISTRICTS ÉLECTORAUX 11, 12, 14 ET 15 - MESSIEURS PAUL MORIN, JOSEPH DE SYLVA, AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre des Écuyers Colombiens, Cercle J.A. René Bélanger 4610 Gatineau, à l'attention de monsieur Philippe Parisien, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, à titre de subvention pour le dépouillement d'un arbre de Noël.

Monsieur Paul Morin	100 \$
Monsieur Joseph De Sylva	100 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	50 \$
Monsieur Yvon Boucher	25 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40015	25 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40012	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40011	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1192** **SUBVENTION DE 250 \$ - LA CLASSIQUE DE GOLF MILLÉNIUM 2002 AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE-L'OUTAOUAIS (PAVILLON GATINEAU) ET LA FONDATION MARIE ROBERT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 250 \$ à la Classique de golf Millénium 2002 au profit de la Fondation du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais (Pavillon Gatineau) et la Fondation Marie Robert.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La Classique de golf Millénium 2002, à l'attention de monsieur Jacques Robert, responsable des commandites, 280, avenue du Golf, Gatineau, Québec, J8P 8B3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40018	250 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

\*\*\*

Monsieur le maire Yves Ducharme prend son siège.

**CE-2002-1193**

**DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTIAN OLIVARES - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de monsieur Christian Olivares, analyste – base de données à la Direction des systèmes d'information et ce, à compter du 19 juillet 2002.

M. Olivares était à l'emploi de la Ville de Gatineau (ex-Ville de Gatineau) depuis le 27 août 1990.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Christian Olivares les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Olivares pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1194**

**PROMOTION DE MESSIEURS MICHEL BOUCHER ET PIERRE VIAU AUX POSTES D'ÉVALUATEUR II AU SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-580, acceptait l'abolition de deux postes d'évaluateur et la création de deux postes d'évaluateur II :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai, pour une période de six mois à compter de l'adoption de la présente résolution, de messieurs Michel Boucher et Pierre Viau aux postes d'évaluateur II au Service d'évaluation.

Leur salaire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe IX, 10<sup>e</sup> échelon de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112, rémunération régulière – cols blancs, Service d'évaluation.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1195\* RELAIS PLEIN AIR - ENGAGEMENT DE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Skinouk a obtenu des participations financières dans le cadre du programme d'infrastructure Canada-Québec pour réaliser le Relais plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière de 300 000 \$ du gouvernement du Québec au Club Skinouk est payable sur dix ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club est dans l'obligation d'obtenir d'une institution financière un prêt, au montant de la contribution financière du gouvernement du Québec, remboursable sur une période de dix ans;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Gatineau et le Club Skinouk, par lequel le Relais plein air serait cédé à la Ville, si le Club Skinouk cessait son exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière prêteuse exige un engagement afin que dans l'éventualité où le Club cesse son exploitation, la Ville assume le remboursement du solde du prêt :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de s'engager face au créancier du Club Skinouk à rembourser le solde du prêt dans l'éventualité où le Club cesserait son exploitation du Relais plein air.

Cet engagement est conditionnel à ce que le gouvernement du Québec s'engage à verser à la Ville de Gatineau le solde non versé de la subvention accordée au Club Skinouk et que le montant initial du prêt contracté par le Club Skinouk n'excède pas le montant total de la contribution financière du gouvernement du Québec.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente joint à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1196 PARTICIPATION DE MESDAMES THÉRÈSE CYR, JOCELYNE HOULE, DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE POIRIER AUX ACTIVITÉS MENSUELLES 2002 ORGANISÉES PAR LE RÉFAP**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par sa résolution numéro CM-2002-192 a nommé les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à titre de représentantes au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP);

**CONSIDÉRANT QUE** le RÉFAP organise des activités mensuelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à participer aux activités mensuelles, organisées par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais et d'attribuer, pour chaque représentante, un montant maximal de 158 \$ pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques totalisant un montant maximal de 632 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles du Québec, 46, chemin de la Savane, Gatineau, Québec J8T 7Z3, sur présentation de pièces de comptes à payer par le Service du soutien aux élus, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30015	158 \$	Conseil municipal Frais représentation
11100-312-30017	158 \$	Conseil municipal Frais représentation
11100-312-30026	158 \$	Conseil municipal frais représentation
11100-312-30019	158 \$	Conseil municipal Frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1197

**PARTICIPATION DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARINS À UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU 15<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CLUB « LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. » - 5 OCTOBRE 2002 - DISTRICTS ÉLECTORAUX 12 ET 14**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par le Club « Les Aînés de St-René inc. » dans le cadre de son 15<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui aura lieu le 5 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du Club Les Aînés de St-René inc., à l'attention de monsieur Albert Brissette, coordonnateur, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec J8P 5H4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40014	15 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40012	15 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1198

**AUTORISER MONSIEUR LUC MONTREUIL À ASSISTER À UN SÉMINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MILIEU URBAIN, À GATINEAU, LE 26 SEPTEMBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



**QUE** ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à assister à un séminaire sur le développement local en milieu urbain, organisé par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et la Table d'économie sociale du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), à Gatineau, le 26 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 \$ à l'attention du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), à l'attention de madame Joannie Rollin, CRDC, Université du Québec en Outaouais, C.P. 1250, succursale B, Hull, Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40016	10 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2002.

Adoptée

\*\*\*

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2002-1199\*

**AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE ÉQUIPE D'INTERVENTION CHIMIQUE, BIOLOGIQUE, RADIOLOGIQUE ET NUCLÉAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec souhaite, par des mesures concrètes, accroître la sécurité des personnes et contrer le terrorisme sur tout le territoire québécois et plus particulièrement dans les grandes régions métropolitaines;

**CONSIDÉRANT** la vulnérabilité actuelle de la Ville de Gatineau face à une intervention impliquant des matières dangereuses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite améliorer la sécurité des personnes et des biens par l'acquisition, au sein de son unité spécialisée d'intervention, d'une expertise et d'équipements relatifs aux risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire (C.B.R.N.);

**CONSIDÉRANT** l'offre du ministre de la Sécurité publique aux Villes de Gatineau, Montréal et Québec concernant la mise en place, le fonctionnement et le financement d'une équipe spécialisée d'intervention lors d'événements comportant des risques de nature chimique, biologique, radiologique ou nucléaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de prévoir les conditions et les modalités suivant lesquelles l'expertise et l'équipement acquis par la Ville de Gatineau pourront, en cas de besoin, être mis à la disposition des autres municipalités ou du ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, dans les premières heures, doit compter sur ses propres ressources en cas d'attaque terroriste;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de négocier des ententes de réciprocité avec la Ville d'Ottawa suite à la formation d'une telle équipe;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique subventionne jusqu'à concurrence de 823 950 \$ sur une période de dix ans la mise en place et le fonctionnement d'une unité spécialisée en risque C.B.R.N.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité spécialisée C.B.R.N. de la Ville de Gatineau serait appelée à intervenir non seulement sur son territoire mais aussi sur tout le territoire de l'Outaouais ainsi

que dans d'autres régions du Québec et ce, à la demande du ministre de la Sécurité publique ou d'une autre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** par le biais du ministère de la Sécurité publique, des fonds additionnels sont disponibles dans le cadre du Programme géré par le Bureau de la Protection des Installations Essentielles et de Protection Civile (B.P.I.E.P.C.) pour la mise en place de telles unités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a déjà signifié au ministre de la Sécurité publique son intention de se prévaloir de ce nouveau programme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de mettre sur pied une équipe spécialisée, apte à intervenir lors d'événement comportant des risques de nature chimique, biologique, radiologique ou nucléaire, le tout tel qu'énoncé au projet ci-annexé.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique.

Les fonds pour les fins opérationnelles seront pris à même le poste budgétaire 02-22100 « Administration – Incendie », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds pour les immobilisations seront pris à même un futur règlement d'emprunt, à être préparé par le Service du greffe, selon les informations à obtenir du Module protection des personnes et des biens.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années concernées les sommes nécessaires pour donner suite à la présente, et à effectuer les écritures comptables pour ajuster les budgets suite à la réception des subventions des différents partenaires.

Le directeur du Module protection des personnes et de biens est autorisé à adresser une demande d'assistance financière additionnelle au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du programme fédéral P.C.P.C.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention de la subvention du ministère de la Sécurité publique (programme fédéral P.C.P.C.).

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**Me YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
Comité exécutif